

CANTON de LUNERAY

COMMUNE DE LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le douze septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Martial HAUGUEL.

Présents : M. HAUGUEL, M. AUGER, Mme NIGER, M. LUCCHETA, Mme SUZANNE, M. PHILIPPE, Mme CANU, M. LARCHEVEQUE, Mme ANTHORE

Absents excusés sans pouvoir : M. SERY, Mme GILLES

Absentes excusées avec pouvoir : Mme MORIN (pouvoir à Mme NIGER)
Mme ROQUIGNY (pouvoir à M. AUGER)
Mme ROSSITER (pouvoir à Mme CANU)

Mme ANTHORE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 8 août 2019, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Dans ses communications, M. le Maire fait part à ses collègues :

- du montant de 2 sommes allouées à la commune par l'Etat : la 1^{ère} au titre de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : 29 645 €, la 2^{de} pour la construction des vestiaires de football : 66 931 € ;
- des remerciements de Mme la Principale du collège de Luneray pour le matériel qui lui a été prêté le 25 juin ;
- des remerciements du Trésorier de Luneray pour le vote de la motion contre la réorganisation des trésoreries.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

- un fonds de concours avait été demandé à la Communauté de Communes Terroir de Caux pour la mise en place de caméras dans la commune. Une somme de 9 885 € a été accordée. Le conseil municipal accepte cette somme qui aidera au financement de la dépense d'un montant prévisionnel de 35 985 € HT.
- un accord est donné pour porter la durée hebdomadaire de travail d'un agent intervenant sur le temps de la cantine à 26h par semaine, afin de tenir compte d'un changement d'horaire au niveau du service de restauration scolaire.
- le rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement, préparé par M. le Maire, est approuvé.
- un avis défavorable est rendu sur le projet de Parc Éolien du Pays de Caux à Ambrumesnil, pour lequel une enquête publique a lieu du 3 septembre au 11 octobre 2019.
- les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime pour 2020, sont approuvés.
- concernant la gestion du marché dominical, le conseil décide de revenir sur sa décision du 8 août 2019 en optant pour la signature d'un contrat de prestation de services en lieu et place d'une délégation de service public ;
- des travaux supplémentaires seront commandés à l'entreprise Normandie Rénovation dans le cadre de la restauration du clocher de l'église, pour un montant de 29 345,75 € HT ;
- le conseil donne son accord pour lancer une consultation d'entreprises pour la reconstruction du mur de l'église.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h14.